



ENGAGÉ·ES
AU QUOTIDIEN

Déclaration liminaire CSA du 25 Novembre 2025 : Présentation du projet de schéma interrégional de placement judiciaire 2024-2027

Quand les intentions vont-elles se transformer en actes ???

En introduction, le SNPES-PJJ-FSU tient à exprimer sa tristesse et sa colère suite au décès tragique de Medhi KESSACI, frère du militant écologiste Amine KESSACI. Le SNPES-PJJ-FSU apporte tout son soutien à Amine KESSACI et ses proches. Une énième mort d'un jeune à Marseille révélatrice d'une réalité sociale violente traversée par les habitant.e.s de Marseille, mais aussi de l'abandon des quartiers populaires par l'Etat français, indifférent aux problématiques sociales, de logement, de transport, de justice, de prévention, de protection de l'enfance. C'est bien cela dont les habitant.e.s ont besoin, ce qu'Amine KESSACI réclame au travers de son implication associative, et ce que porte le SNPES-PJJ-FSU depuis des années en exigeant des moyens à la PJJ à hauteur des réels enjeux et besoins. Cette carence étatique fait le lit des réseaux de trafic de drogues.

Nous sommes convoqué.e.s, ce jour, pour étudier le projet de schéma interrégional de placement judiciaire 2024-2027. Encore une fois, Madame la présidente du CSA DIR Sud-Est, nous partageons certains de vos constats et perspectives que nous défendons depuis longtemps. L'intention paraît bonne en matière de renforcement de l'identité professionnelle et de l'attractivité des métiers exerçant dans les lieux de placement. Nous souscrivons également à l'idée de développement du nombre de places suffisantes, de prise en compte de la mixité, de diversification des réponses notamment concernant les publics vulnérables, de retours de zone, de radicalisation et d'embrigadement sectaire ou d'ultra-droite, de préparation du passage à la majorité, du lien avec les institutions ASE. En revanche nous ne comprenons pas le lien qui est fait dans ce schéma de placement entre le milieu ouvert et le SPIP.

Une fois ce constat partagé, la réalité est tout autre. Sur les terrains, les équipes sont confrontées au manque de places, à la vétusté des locaux, à une absence de diversification des réponses, notamment sur le volet sanitaire ou pour des places dédiées aux adolescentes et jeunes femmes, à un conflit encore criant entre ASE et PJJ, à l'ingérence des magistrat.es dans les orientations éducatives pensées par les équipes des hébergements. Les difficultés de travail avec l'ASE lors des placements avec double mesure perdurent. En conséquence, en découlent des ruptures de parcours, avec trop souvent des placements en CEF de **d'adolescents suite à leur premier délit** par manque de place ailleurs. Ces jeunes perdent alors toutes possibilités d'aide de l'ASE (appartement diffus, aide jeune majeur...). Le lieu de placement n'est plus recherché, réfléchi en fonction de la problématique individuelle du mineur mais en fonction des places disponibles.

Placer pour protéger est un impondérable mais cela nécessite des moyens de qualités. Les hébergements ont besoin d'educateurs/trices formé.es, des temps d'analyse de la pratique réguliers, pas de cumul d'heure supplémentaire avec des professionnel.les usé.es, des cadres bienveillant.es et soutenant.es dans les actions ; et des budgets à la hauteur des exigences... on ne doit pas faire d'économies sur les baguettes de pain en hébergement.

Ne restez pas dans une déclaration d'intention Madame la présidente, il est de la responsabilité de la DIRPJJ Sud-Est de répondre véritablement et de manière volontariste à ces préoccupations de terrain.

Sur le volet sanitaire, nous regrettons de devoir rappeler que nous avons réclamé le retour des temps infirmiers dans les lieux de placement qui réapparaissent dans votre projet de placement. En espérant que cela ne reste pas une pensée illusoire.

Nous dénonçons également les moyens financiers octroyés aux structures qui dysfonctionnent, aux dépens des structures diversifiées qui manquent cruellement dans la région. Nous rappelons notre conviction que les CEF soient transformés en EPE (UEHC et HD).

Pour rompre avec le manque d'attractivité du métier, et avec le malaise des professionnel.le.s exerçant en lieux de placement PJJ, peut-être pourriez-vous être précurseur.se d'un réel travail sur l'identité professionnelle ? Avec la reprise de l'autonomie pédagogique des équipes garante d'un cadre de travail apaisé. Un travail conjoint avec les équipes sur les admissions, une prise en compte des analyses des professionnel.les de terrain, de leurs réalités, et non une réponse aux injonctions des juges, une systématisation des analyses de pratiques par des clinicien.nes diplômé.es. Et de vraies et nombreuses propositions d'Hébergement Diversifié afin d'être au plus près de chaque problématique. La PJJ doit retrouver des hébergements protecteurs et éducatifs où les adolescent.es seront accueilli.es et non surveillé.es et puni.es.

Les états généraux de l'hébergement avaient abouti à diverses conclusions, dont la nécessité de repenser le travail de nuit, d'éviter les ruptures, de renforcer l'offre de soins : pour le SNPES-PJJ/FSU parler de l'hébergement c'est parler du sens du placement, d'éducatif et de protection, thèmes dramatiquement absents des documents proposés.

Le SNPES-PJJ-FSU continue de revendiquer des moyens pour les placements protecteurs, de se donner les moyens de promouvoir la qualité de vie et des conditions de travail pour les équipes, de la formation, des nuits doublées, que la charte des temps soient respectés, que le protocole violence soit mis en œuvre par les cadres à chaque agression, des moyens pour les Hébergements Diversifiés (Iva, Fa, semi-autonomie...).

Le SNPES-PJJ-FSU s'associe à toutes les initiatives dans le cadre de cette journée de lutte contre toutes formes de violences faites aux femmes et nous dénonçons toutes les violences sexistes et sexuelles particulièrement prégnantes sur les lieux de placement.